

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANOLET
Adresser tout ce qui concerne l'Administration à M. O. RANOLET
35, Rue Fontenelle, 35
Adresse Télégraphique : RANOLET HAVRE
Administration, Impressions et Annonces, TEL. 10.47

Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

ABONNEMENTS	Trois Mois			Six Mois	Un An
	Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme.....	4 50	9 00	18 00	35 00
Autres Départements.....	6 00	11 50	22 00	42 00	78 00
Union Postale.....	10 00	20 00	40 00	75 00	140 00

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Poste de France

ANNONCES
AU HAVRE..... BUREAU DU JOURNAL, 112, boulevard de Strasbourg.
A PARIS..... L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est seule chargée de recevoir les Annonces pour le Journal.
Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces Judiciaires et Légales

DERNIÈRE HEURE

Paris, trois heures matin

DEPECHES COMMERCIALES

METEAUX
LONDRES, 26 Février. Dépêche de 4 h. 30

	TON	COURS	HAUSSE	BAISSE
CUVRE				
Comptant	calme	64 5/-	-/-	2/6
3 mois	calme	64 15/-	-/-	5/-
ETAIN				
Comptant	calme	174 15/-	23/6	-/-
3 mois	calme	176 15/-	20/-	-/-
FER				
Comptant	calme	60 1/2	-/-	-/-
3 mois	calme	61/-	-/-	-/-

Prix comparés avec ceux de la deuxième Bourse du 25 février 1914.

NEW-YORK, 26 FÉVRIER
Cafés : mars, baisse 1 point ; mai, hausse 4 points ; juillet, hausse 6 points ; octobre, hausse 8 points. — Sucres : hausse 2 à 7 points.

NEW-YORK, 26 FÉVRIER

	15 MARS	15 MAI	15 OCTOBRE
Cuivre Standard Disp.	13 68	13 75	13 75
— mars	13 68	13 75	13 75
Amalgamat. Cop.	73 1/4	73 3/8	73 3/8
Fer	45	45	45

CHICAGO, 26 FÉVRIER

	15 MARS	15 MAI	15 OCTOBRE
Blé sur	94 7/8	94 3/4	94 3/4
— mai	94 7/8	94 3/4	94 3/4
Maïs sur	66 1/2	66 5/8	66 5/8
— mai	66 1/2	66 5/8	66 5/8
Saindoux sur	40 80	40 77	40 77
— mai	40 80	40 77	40 77

Le Banquet du Parti Républicain Démocratique

Discours de M. Louis Barthou
Hier soir, au banquet du Parti républicain démocratique, M. Louis Barthou, ancien président du Conseil, a prononcé un grand discours dans lequel il a blâmé l'attitude du gouvernement dans les récents débats parlementaires.
Le gouvernement actuel ne gouverne pas pour la France, mais pour un parti.
Il lui faut, vaillamment, faire les élections générales.
M. Barthou développe le programme du parti qui distingue entre le cléricalisme — exploitation dans un but politique des sentiments religieux — et le libéralisme religieux dont il reste le partisan résolu. Il est partisan du scrutin de liste, mais avec une représentation des minorités établie sur les bases essentielles du projet Briand. Il est pour une réforme fiscale, mais sans caractère inquisitorial. Il est partisan des lois scolaires de Jules Ferry, mais hostile au monopole.
M. Barthou constate que les chefs du parti radical arrivés au pouvoir ont affirmé à leur tour la nécessité de la loi de trois ans.
S'il plaît aux candidats de leur parti de prendre une autre attitude, libre à eux, mais libre au parti républicain démocratique de leur opposer partout et sans se lasser les déclarations de leurs chefs.
Le pays veut savoir de quoi son lendemain sera fait ; il se détournera des louches équivoques qui préparent aux abdications douzeuses.

LA POLITIQUE FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT

L'interpellation d'aujourd'hui
Voici la liste des orateurs qui se sont fait inscrire dans l'interpellation de M. Dubois sur la politique financière du gouvernement, en attendant que soit venu aujourd'hui en discussion devant la Chambre : M. Dubois, Berry, Fraysinet, Cels, Delachaux, Panch, Leroy-Beaulieu, Paturet, Aubriot et Delpeire.

AU GROUPE DE LA RÉFORME ÉLECTORALE

Le bureau du groupe de la réforme électorale a arrêté le texte d'un appel aux électeurs en faveur de la R. P., appel qui sera affiché dans toutes les circonscriptions.
Cet appel sera revêtu des signatures des parlementaires adhérents et des membres des bureaux de divers Comités proportionnalistes.
Mardi prochain, ce texte sera soumis au groupe de la R. P. et la semaine suivante, les représentants des groupes proportionnalistes parlementaires et extraparlimentaires seront convoqués à une réunion générale dans laquelle le texte définitif de l'appel sera arrêté.

L'AÉRONAUTIQUE MILITAIRE

L'Officiel publiera aujourd'hui des décrets portant création d'une section technique d'inspection du matériel de l'aviation et approuvant la direction du matériel de l'aéronautique militaire dont les services sont formés des établissements spéciaux autonomes.

L'ÉCHOUEMENT DU "WALDECK-ROUSSEAU"

NICE. — Une Commission d'enquête a été nommée pour rechercher les causes et établir les responsabilités de l'échouement du Waldeck-Rousseau.

LA GRÈVE DES MINEURS

M. Barthou, secrétaire fédéral des travailleurs du sous-sol, vient d'envoyer le télégramme suivant : tous les secrétaires de syndicats miniers :
« Le syndicat est résolu à ne pas reculer ; prenez mandat du lycéen de votre région pour dimanche prochain ».
C'est au cours de cette réunion que tiendront les délégués des syndicats miniers que l'on décidera de poursuivre ou non le mouvement gréviste commencé samedi dernier. Il se pourrait que ce mouvement soit rapidement terminé.

DECAZEVILLE. — Une réunion des mineurs en grève a eu lieu à la Mairie.
L'ordre du jour suivant a été voté :
« Les mineurs en grève, après avoir pris connaissance du vote de la Chambre sur les retraites minières, ne sauraient se rallier à la majorité parlementaire qui, malgré les promesses du ministre du travail, n'a fait que ratifier le vote du Sénat, cause de conflit actuel ».
« Convaincus que dans ce pays jamais le prolétariat ne doit compter sur ses propres forces, les mineurs déclarent se constituer à partir de maintenant le Comité de grève de la région de Decazeville, le charbon nécessaire à l'alimentation des usines ».

SAINT-ÉTIENNE. — Le Comité fédéral des mineurs de la Loire a décidé la continuation de la grève sans détermination jusqu'à ce que les principales revendications formulées au Congrès de Lens aient reçu satisfaction.

ÉPIDÉMIE AU CAMP DE MAILLY

TROYES. — Cinq nouveaux décès dus à la rougeole, avec complication de bronchopneumonie, se sont produits depuis deux jours à l'hôpital du camp de Mailly.
A l'heure actuelle, l'épidémie est enrégée.

IL TUE SES PARENTS POUR LES VOLER

REIMS. — On a découvert hier, dans une chambre du premier étage de leur habitation, les cadavres en pleine décomposition, de M. et Mme Lalamé.
Leur fils, André Martin, âgé de 17 ans, a avoué que, dans la nuit du 26 au 27 décembre dernier, au cours d'une scène violente, il avait tué ses parents à coups de revolver.
Il est établi que c'est pour voler que André Martin a tué ses parents.
Pendant tout le temps qu'est écoulé depuis l'assassinat, le jeune homme a vécu dans la maison du crime où, toutes les nuits, il recevait des camarades et se livrait à des orgies en leur compagnie.

LE TUNNEL SOUS LA MANCHE

LONDRES. — Le Groupe parlementaire du tunnel sous la Manche a voté, hier après-midi, à l'unanimité, un ordre du jour en faveur de la construction du tunnel.

CONDAMNATION D'UN JOURNALISTE ALSACIEN

STRASBOURG. — Sur plainte des autorités judiciaires supérieures d'Alsace, le tribunal correctionnel vient de condamner à 300 marks d'amende et un mois de prison M. Yung qui avait dénoncé, dans le Journal d'Alsace-Lorraine, les mauvais traitements infligés à des colporteurs.

LA GRÈVE DES CHEMINOTS PORTUGAIS

MADRID. — Les dépêches du Portugal annoncent que la grève des cheminots s'est aggravée.
Deux bombes ont éclaté dans une gare de Lisbonne sans faire de victimes.
Deux ponts du chemin de fer d'Helvas ont été dynamités.

Nouvelles Politiques

Le Comité Mascuraud contre l'Inquisition Fiscale
La section de Bordeaux du Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture vient de voter la résolution suivante :

« La section Bordeaux du C. R. C. V. A., après avoir délibéré, adresse ses vives félicitations au président Mascuraud et au Comité directeur, à l'occasion de la proclamation motivée qu'ils viennent de lire et entendre à l'annonce de certaines dispositions des projets d'impôts sur le capital ou sur le revenu soumis aux délibérations du Parlement.
Elle estime qu'en dénonçant les dangers des procédés fiscaux, quels qu'ils soient, aboutissant à la dévaluation du capital ou du revenu des contribuables, c'est-à-dire en violant le droit des citoyens, c'est-à-dire en violant le droit des citoyens et en organisant l'inquisition, les membres du Comité directeur ont fait œuvre de bons républicains et de bons Français.
De bons républicains, car c'est menacer la République dans son existence même que de la rendre inhabitable aux industriels, aux commerçants et aux agriculteurs, qui en sont les fermes et fidèles soutiens.
De bons Français, dès lors que l'obligation imposée aux contribuables de faire connaître soit leur capital, soit leurs revenus, risquerait d'entraver le développement des forces productives de la nation, en précipitant l'exode des capitaux indispensables au monde des affaires vers l'hospitalité discrète des banques étrangères, et en compromettant dans les périodes de crise le crédit de la plupart des maisons de commerce.
Prêts à prendre leur part légitime des dépenses communes, les membres de la section de Bordeaux déclarent qu'on ne saurait, sans péril grave, maintenir plus longtemps la situation actuelle, et qu'il est urgent de réformer l'impôt sur le capital et le revenu, et de les rattacher à la base même du régime républicain ».

Coopératives de Production et Crédit au Travail

Le 31 janvier 1914, la Chambre des députés a adopté une proposition de résolution dans laquelle elle se déclarait « résolue à donner aux travailleurs les moyens de s'élever du salariat à l'association », et invitait en conséquence le gouvernement « à déposer le plus tôt possible un projet de loi réglant le statut des coopératives ouvrières de production et instituant le crédit au travail ».
Deux problèmes connexes, mais distincts, celui de l'établissement d'un statut pour les Sociétés coopératives de production et celui de l'institution du crédit au travail se trouvaient ainsi posés.
Se conformant à cette décision, le gouvernement déposa, le 4 mai 1913, un projet de loi pour les associations ouvrières de production et le crédit au travail, qui fut renvoyé à l'examen de la Commission du Travail.
C'est-ci a considéré qu'il y avait intérêt à aborder simultanément les deux problèmes, et c'est ainsi qu'il a nommé à la Chambre un projet visant l'institution du crédit au travail, ou, plus exactement, l'institution de sociétés ouvrières de production et de crédit.
En ajournant ainsi la question du statut des Sociétés coopératives, la Commission, dit M. Berthod, a voulu seulement manifester cette opinion que le problème est assez vaste et assez délicat pour faire l'objet d'une loi spéciale, et ne devait pas être résolu à la hâte et incidemment, à l'occasion d'un projet dont l'intérêt principal est sans conteste d'accorder aux Sociétés ouvrières de production de nouvelles facilités de crédit.

C'est pourquoi le projet de loi présenté soumis aux délibérations de la Chambre n'a pas d'autre objet, dans l'esprit des membres de la Commission, que d'accorder de nouvelles facilités de crédit aux Sociétés ouvrières.
Le projet garde, du reste, la substance du projet gouvernemental, au moins en ce qui concerne les Sociétés de production, — mais il convient justement, à ce sujet, de préciser ce qu'on entend par Sociétés ouvrières de production, et à quelles conditions elles devront répondre pour bénéficier des avantages prévus par le projet de loi.
D'après les principes admis par la Commission et exposés par M. Berthod dans son rapport, « le législateur entend accorder des avantages particuliers aux Sociétés coopératives de production, parce qu'il voit en elles un moyen de hâter l'éducation économique des travailleurs, d'accroître leur indépendance et leur dignité, de leur donner le sens des responsabilités et l'habitude de la discipline librement consentie, de les élever progressivement enfin du salariat à l'association ».

« Il manquerait son but si, sous le nom de coopératives, il favorisait des Sociétés qui n'auraient d'autre objet que le nom, soit que le plus clair de leurs bénéfices aille à des actionnaires ne participant à l'œuvre commune que par l'apport de leurs capitaux, sans accomplir dans l'entreprise aucun travail effectif de leurs mains ou de leur cerveau, soit que, comme le cas s'est produit tant de fois, les travailleurs associés employant, à titre d'auxiliaires, des travailleurs non associés, des salariés dans le sens strict du mot, n'en arrivent peu à peu à constituer à leur profit exclusif, en contradiction avec leur idéal et leurs intentions premières, ce salariat qu'ils se flattaient d'avoir supprimé ».

Qu'il y ait des actionnaires oisifs, qu'il y ait des salariés non sociétaires, dans un cas comme dans l'autre, il n'y a plus de véritable coopérative, la coopérative de production pouvant se définir précisément par la confusion en une même personne de ces trois personnes qui sont, dans les Sociétés commerciales ordinaires, habituellement séparées : l'actionnaire, le patron et le salarié.
La Commission, ayant ainsi indiqué les principes généraux de son projet, propose de laisser à un règlement d'administration publique le soin de déterminer les détails ; de dire, entre autres choses, quelle place il convient de réserver, dans le Conseil d'administration, aux actionnaires qui ne seraient ni ouvriers de l'industrie, ni employés de l'entreprise, quel intérêt maximum peut leur être attribué pour le capital par eux versé, quelles précautions doivent prendre la Société pour se réserver la faculté de leur rembourser leurs actions, etc.

Dans la loi, un seul principe a été posé, et qui est d'une importance capitale : c'est que les actionnaires de cette catégorie ne devront toucher qu'un intérêt, sans autre participation dans les bénéfices.
Quant aux ouvriers non associés, leur situation serait fixée également par un règlement d'administration publique, étant admis qu'ils devront recevoir, autant que possible, une répartition dans les bénéfices, ou que les statuts devront prévoir leur admission à titre de sociétaires dans un délai donné.

En ce qui concerne les coopératives de crédit, la Commission a cherché surtout à

donner de nouvelles facilités aux Sociétés ouvrières de production et de crédit, leur permettre de bénéficier des deux millions mis à leur disposition sur l'avance consentie au Trésor par la Banque de France lors du renouvellement de son privilège. Et en cela le projet de loi confirme en réalité la pratique actuelle.

Telles sont, résumées en ce qu'elles ont d'essentiel, les dispositions adoptées par la Commission du Travail et qui devront être observées par les Sociétés ouvrières appelées à bénéficier du crédit organisé par la nouvelle loi.
Pour cette organisation même du crédit, le projet de loi de la Commission ne fait guère que reproduire le texte du projet gouvernemental, c'est-à-dire qu'il confirme la pratique actuelle, en ajoutant la garantie de la loi et du règlement d'administration publique à ce qui n'était jusqu'ici réglé que par de simples arrêtés ministériels.

Le projet de loi, ainsi établi par la Commission du travail, change donc peu de chose à la pratique actuelle ; mais tel quel, il espère répondre aux vœux essentiels des Associations ouvrières de production, leur apporter de nouveaux moyens de vivre et de grandir, et leur permettre d'acquiescer par la gestion d'intérêts importants dans des responsabilités et de faire un apprentissage plus étendu des difficultés de l'ordre économique.
Et il convient de souhaiter que la Chambre se hâte d'adopter la loi, et de permettre ainsi le plus rapidement possible.

L'ÉCHEC DU MINISTÈRE

En essayant d'imposer au Sénat une manœuvre politique tout à fait indigne du caractère de cette Assemblée, le gouvernement s'est exposé à un échec d'autant plus piteux que le sous-amendement Codet ne saurait même plus les apparences de l'amendement Perchet.
D'jà, dit M. Henry Bérenger, dans l'Action, l'amendement Perchet escamotait la déclaration contrôlée, déclarée indispensable par MM. Janzé, Cailaux et Pelletan. Mais du moins, il maintenait les revenus de toute catégorie pour remplacer les quatre contributions ; tandis que le sous-amendement Codet, escamotant aussi la déclaration contrôlée, passait encore muscade sur les catégories. Ce restait-il, dès lors, de l'impôt sur le revenu déduisant et complémentaire ? Rien. Absolument rien autre chose qu'une manœuvre d'intimidation politique sur le Parlement.
Le Sénat a carrément refusé de se prêter à cette manœuvre. S'il avait su qu'elle était précédée, dans la coulisse, d'autres manœuvres encore plus suspectes avec certains groupes révolutionnaires de la Chambre, il aurait été plus énergique encore ! En ne votant même pas le sous-produit qui lui vantait M. Doumergue, le Sénat a voulu établir, au début de ses délibérations sur la réforme fiscale, qu'il ne la confondait pas avec la mascarade fiscale du Ministère.
« Nous ne sommes pas un gouvernement vide », s'est écrié mercredi M. Doumergue. Il sonnait pourtant terriblement le creux pendant la lecture à haute voix du premier ministre...
Le Sénat, conclut M. Bérenger, peut et veut faire oeuvre utile et ici la fin de la législature en votant les titres I et II du projet de sa Commission, c'est-à-dire le dégrèvement de la terre par la taxation des valeurs mobilières. Il n'a pour cela qu'à disjoindre aussitôt cette réforme du reste de la loi pour la renvoyer séance tenante à la Chambre avant qu'elle ne se sépare.
L'amendement Lintilhac permet de réaliser tout de suite cette procédure autrement démocratique et sérieuse que l'amendement Perchet.
Le Sénat échappera ainsi au piège abominable que lui tendait le gouvernement en lui demandant tout pour ne lui laisser réaliser rien. Le Sénat donnera quelque chose à la démocratie, et ce quelque chose est précisément ce qu'attendent avec impatience toute la France des ruraux.
Quant aux menaces d'incorporer tout l'impôt sur le revenu dans la loi de finances et de faire voter d'urgence cette « incorporation » par le Sénat, les ministres qui ont répondu ces menaces dans les colloques ne commencent pas suffisamment la Haute Assemblée dans son ensemble ! Elle écoute parfois, elle ne chante jamais. Le Sénat républicain n'est pas du tout le Sénat impérial. Et le cheval de Catalogne n'est pas encore consulté...

LE PARLEMENT

Impressions de Séance
(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)
Paris, 26 février.

Le budget, qui avait marqué le pas hier pour laisser passer la loi relative aux retraites des militaires, a repris aujourd'hui sa marche rapide.
La matinée a suffi pour expédier le budget des postes et télégraphes qui soulève cependant, au triple point de vue du personnel, du matériel et de l'organisation des services une foule de questions intéressantes. Pour la plupart d'entre elles, tout s'est borné à des observations auxquelles ont répondu soit le ministre, M. Malvy, soit le rapporteur, M. Daillier.
M. Simyan, qui fut sous-secrétaire d'Etat aux Postes, réussit toutefois à faire adopter une motion invitant le gouvernement à appliquer l'article de la loi de 1913 qui réserve aux facteurs ruraux le quart des emplois de facteurs de ville. Jusqu'ici, cette disposition n'a pas encore été appliquée. L'administration esti-

mant qu'elle ne doit être mise en application que lorsque tous les candidats militaires auront obtenu leur nomination.

Dans la séance de l'après-midi, on a voté le budget des poudres et saipêtres et procédé à la discussion générale du budget de l'Instruction. A noter, dans cette séance, les revendications formulées par MM. Chassaing, Daniel Vincent et Auguste Bouge en faveur du personnel enseignant et l'intéressante controverse qui s'est engagée entre M. Painlevé, M. André Lefèvre et le ministre de la marine au sujet des poudres à la nitro-glycérine.
Au Luxembourg, le rejet de l'amendement Perchet ayant déblayé le terrain, on a entamé l'examen des articles du projet d'impôt sur le revenu. Jusqu'ici, le débat n'a porté que sur des points de détail. Il ne s'agit, d'ailleurs, que des premiers titres du projet sur lesquels tout le monde est à peu près d'accord.
La discussion ne reprendra que mardi prochain, M. Cailaux étant retenu demain à la Chambre par les interpellations sur la politique financière.

SENAT

Séance du 26 Février
M. ANTONIN DUBOST, président.

Le 3^e douzième provisoire

Le troisième douzième provisoire est adopté à l'unanimité de 263 votants.

L'impôt sur le revenu

On reprend ensuite la discussion du projet d'impôt sur le revenu.
M. MALVY a la parole.
Il développe un amendement qui est repoussé. Le Sénat adopte sans discussion l'article premier du projet de la Commission, dont voici le texte :
« A partir du 1^{er} janvier 1915, il ne sera plus assis de contributions sur les propriétés non bâties que la contribution foncière de l'Etat en exécution de la loi du 31 décembre 1907, ledit revenu devant être diminué d'un cinquième pour le calcul des cotisations.
M. TOURNABE présente quelques observations. Il demande à la Commission de dire nettement si elle entend établir la base de la contribution foncière que l'impôt sera établi sur le revenu net et non sur le revenu total.
M. MALVY a répondu que le revenu net est repoussé.
L'article 3 est adopté. Les articles 4, 5 et 6 (soit des bâtiments) sont réservés.
La suite de la discussion est renvoyée à mardi. La séance est levée à 6 h. 30.
Séance aujourd'hui à 3 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séances du 26 février
(Séance du matin)
La séance est ouverte à 9 heures 45, sous la présidence de M. RADIER, vice-président.

Budget des Postes et Télégraphes

La Chambre a discuté et voté le budget des postes et télégraphes, tout en en réservant plusieurs chapitres.
M. ALBERT THOMAS, dans la discussion générale a souligné la question des grands wagons postaux et de l'administration des postes et des transports postaux par voie ferrée. La gratuité de ces transports résulte, selon lui, d'une clause d'intérêt public et le gouvernement doit assurer que les droits de l'Etat soient réservés.
M. MALVY, ministre du commerce, des postes et télégraphes, a répondu qu'il se heurtait à un article défavorable du Conseil d'Etat de 1911. Il s'efforcera de trouver un accord qui assure au moins la sauvegarde des droits de l'Etat.
Sur intervention de M. SEMBAT, le ministre a déclaré qu'il examinera avec bienveillance le cas du dernier agent révoqué lors de la grève des postes et qui sollicite sa réintégration.
M. TOURNABE s'est étonné que les services de la Compagnie Sud-Atlantique, qui faisait les transports postaux pour l'Afrique du Sud, aient été transférés à la Compagnie Transatlantique sans que le Parlement en ait été prévenu. L'Etat verse, pour ce service, de grosses subventions ; ces subventions ont-elles été attribuées à cette dernière Société ? D'autre part, les départs ont été diminués, et la vitesse a été réduite. Le gouvernement a-t-il connaissance de ces faits, et que compte-t-il faire ?
Le crédit en question, a répondu M. MALVY, se rapporte au budget de la marine marchande et le sous-secrétaire d'Etat, M. Ajam, sera prochainement entendu par la Commission du budget.
M. TOURNABE : Si je n'ai pas une réponse à bref délai, j'interpellerai le gouvernement.
M. SEMBAT, président de la Commission des postes : La Commission a déjà entendu M. Ajam. La thèse du gouvernement est qu'il n'y a pas eu novation et qu'aucune des clauses du cahier des charges n'est modifiée ; mais l'orateur estime qu'il y a eu, en fait, novation de personne.
M. LACOUR : Et novation de capital.
M. SEMBAT : Quant aux vitesses, elles n'ont pas été modifiées dans le contrat ; mais l'administration s'est déclarée prête à examiner avec indulgence les cas particuliers qui, aux termes de la convention, ont donné lieu à des pénalités et remis des amendes courues à titre fait.
Il est d'ailleurs pas douteux que la question doit, dans son ensemble, venir devant la Chambre.

LE CRÉDIT EN QUESTION

Le crédit en question, a répondu M. MALVY, se rapporte au budget de la marine marchande et le sous-secrétaire d'Etat, M. Ajam, sera prochainement entendu par la Commission du budget.
M. TOURNABE : Si je n'ai pas une réponse à bref délai, j'interpellerai le gouvernement.
M. SEMBAT, président de la Commission des postes : La Commission a déjà entendu M. Ajam. La thèse du gouvernement est qu'il n'y a pas eu novation et qu'aucune des clauses du cahier des charges n'est modifiée ; mais l'orateur estime qu'il y a eu, en fait, novation de personne.
M. LACOUR : Et novation de capital.
M. SEMBAT : Quant aux vitesses, elles n'ont pas été modifiées dans le contrat ; mais l'administration s'est déclarée prête à examiner avec indulgence les cas particuliers qui, aux termes de la convention, ont donné lieu à des pénalités et remis des amendes courues à titre fait.
Il est d'ailleurs pas douteux que la question doit, dans son ensemble, venir devant la Chambre.

LE DÉCRET DE 1907

M. DALBIEZ, examinant le régime actuel de la télégraphie sans fil, indique les difficultés résultant du décret de 1907, qui permet au ministre de la marine de capter toute la correspondance commerciale au détriment des postes commerciaux de P. T. T. La lecture des procès-verbaux des divers postes et des navires est suggestive à cet égard.
M. DALBIEZ termine en déposant une motion en ce sens qui a été, à la demande de M. GUERNIER, renvoyée à la Commission du budget.
La discussion générale étant close, vingt et un chapitres ont été successivement adoptés, ceux qui traitent du traitement des agents étant réservés.
Sur question de M. SIMYAN, le ministre M. Malvy s'est déclaré favorable à la substitution du régime de la conversion textée, dans les relations téléphoniques, au régime forfaitaire ; mais il faut préalablement des crédits considérables pour permettre de recevoir les nouveaux abonnés que ce système amènera. Un projet est en préparation.
M. SEMBAT : Ainsi l'Etat craint les clients.
Puis les derniers chapitres ont été adoptés.
(Séance de l'après-midi)

Budget des Poudres et Saipêtres

M. DANIEL VINCENT demande s'il est vrai qu'on ait encore découvert dans les lois de coton destinées à la fabrication des poudres des objets divers : un gland de chêne, des débris de feutre, un nid de rat, une souris brève, etc. Comment pourrait-on faire de tels objets sans un défaut insupportable de surveillance ?
LE GÉNÉRAL GAUDIN, commissaire du gouver-

nement : Le fait est exact, les caisses provenant de la poudrerie d'Angoulême. Nous sommes en ce moment en train de faire des recherches pour enlever ces objets, mais nous ne pouvons pas faire de surveillance plus étroite sans excéder.

M. ANDRÉ LEFÈVRE s'élève contre une proposition inscrite dans le rapport de M. Danys Cochin. Cette proposition tend à prendre 3 millions et demi sur le chapitre 14 pour l'employer à la construction d'une fabrique de poudre à la nitro-glycérine. Une somme de 400.000 francs suffirait pour faire une expérience.
M. NOULENS, ministre de la guerre : L'agrandissement de nos poudreries qui fabriquent plus que leur maximum exige d'urgence trois millions et demi. Le gouvernement en demande le vote. Quant aux expériences, elles seront faites par la commission d'expériences que la Commission du budget.

M. BÉDOUZE rappelle que la militarisation du service des poudres doit être suivie d'une amélioration de la situation des officiers et de la cherté de la vie se manifeste pour eux comme pour les officiers, agents et sous-agents des poudreries.
M. G. COCHERY, président de la Commission du budget, répond que le ministre de la guerre aura, sur le chapitre 5, la disponibilité nécessaire pour réaliser les améliorations que réclame M. Bedouze.
M. MAGNIN, sous-secrétaire d'Etat à la guerre : Demain.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE fait connaître que des crédits ont été inscrits au budget dans le but de faire face aux nécessités de la fabrication et d'agrandir la poudrerie de Saint-Médard.
Il ajoute que les expériences se continueront sur la valeur respective des poudres et que toutes les préférences, qu'on peut avoir en pareille matière, sont réservées.
M. FAUREL : La question est de savoir si nos poudres seront bien adaptées à nos canons et si l'on doit, dès à présent, on se décide à fabriquer la fabrication d'une poudre à laquelle on pourrait essentiellement être amené à renoncer.
M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT répond que les expériences seront faites par la commission des poudres et que toutes les préférences, qu'on peut avoir en pareille matière, sont réservées.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE déclare qu'il a accordé complétement au ministre de la marine et au ministre de la marine pour l'agrandissement de la poudrerie de Saint-Médard.
Il ajoute que M. le ministre de la marine vient d'être prévenu et sera à la Chambre dans quelques instants.
Le chapitre II est réservé.
Les derniers chapitres du budget des poudres sont adoptés.
On passe au budget de l'Instruction publique.

Budget de l'Instruction publique

M. MILLEVOYE expose que l'enseignement de la botanique n'est pas suffisamment développé dans les programmes de l'enseignement primaire.
Il demande au ministre de vouloir bien s'appliquer au développement de ce sujet.
M. VIVIANI, ministre de l'Instruction publique, répond qu'il est très volontiers à l'invitation de M. Millevoye et que le ministre de la guerre et le ministre de la marine pour l'agrandissement de la poudrerie de Saint-Médard.
Il ajoute que M. le ministre de la marine vient d'être prévenu et sera à la Chambre dans quelques instants.
Le chapitre III est réservé.
Les derniers chapitres du budget des poudres sont adoptés.
On passe au budget de l'Instruction publique.

M. MILLEVOYE

M. MILLEVOYE expose que l'enseignement de la botanique n'est pas suffisamment développé dans les programmes de l'enseignement primaire.
Il demande au ministre de vouloir bien s'appliquer au développement de ce sujet.
M. VIVIANI, ministre de l'Instruction publique, répond qu'il est très volontiers à l'invitation de M. Millevoye et que le ministre de la guerre et le ministre de la marine pour l'agrandissement de la poudrerie de Saint-Médard.
Il ajoute que M. le ministre de la marine vient d'être prévenu et sera à la Chambre dans quelques instants.
Le chapitre III est réservé.
Les derniers chapitres du budget des poud

Il demande dans quelles conditions ces poudres ont été expérimentées et combien on tira de coups de canon...

Château-sur-Saône, 26 février. La grève est stationnaire à Montcau-lès-Mines. Tout est calme.

NOS COLONIES

INDOCHINE Les Bandes Chinoises sont repoussées. Des renforts ont été envoyés au détachement de la Légion étrangère...

ÉTRANGER

ANGLETERRE

L'Aviation Militaire On a discuté à la Chambre des Communes un crédit supplémentaire pour l'aéronautique...

ALLEMAGNE

Terrible Explosion dans une Usine d'aniline Hier matin, à onze heures et quart exactement, une terrible explosion s'est produite...

RUSSIE

Le Premier Conseil des Ministres Le premier Conseil des ministres a eu lieu mardi...

LA GRÈVE DES MINEURS

Le travail est complet aux mines de Carvin, Ferlay, Marles, Neux, Bruay et Lens.

LA GRÈVE DES MINEURS

Le travail est complet aux mines de Carvin, Ferlay, Marles, Neux, Bruay et Lens.

LA GRÈVE DES MINEURS

Le travail est complet aux mines de Carvin, Ferlay, Marles, Neux, Bruay et Lens.

LA GRÈVE DES MINEURS

Le travail est complet aux mines de Carvin, Ferlay, Marles, Neux, Bruay et Lens.

LA GRÈVE DES MINEURS

Le travail est complet aux mines de Carvin, Ferlay, Marles, Neux, Bruay et Lens.

LA GRÈVE DES MINEURS

Le travail est complet aux mines de Carvin, Ferlay, Marles, Neux, Bruay et Lens.

LA GRÈVE DES MINEURS

Le travail est complet aux mines de Carvin, Ferlay, Marles, Neux, Bruay et Lens.

LA GRÈVE DES MINEURS

Le travail est complet aux mines de Carvin, Ferlay, Marles, Neux, Bruay et Lens.

LA GRÈVE DES MINEURS

Le travail est complet aux mines de Carvin, Ferlay, Marles, Neux, Bruay et Lens.

LA GRÈVE DES MINEURS

Le travail est complet aux mines de Carvin, Ferlay, Marles, Neux, Bruay et Lens.

LA GRÈVE DES MINEURS

Le travail est complet aux mines de Carvin, Ferlay, Marles, Neux, Bruay et Lens.

LA GRÈVE DES MINEURS

Le travail est complet aux mines de Carvin, Ferlay, Marles, Neux, Bruay et Lens.

LA GRÈVE DES MINEURS

Le travail est complet aux mines de Carvin, Ferlay, Marles, Neux, Bruay et Lens.

LA GRÈVE DES MINEURS

Le travail est complet aux mines de Carvin, Ferlay, Marles, Neux, Bruay et Lens.

LA GRÈVE DES MINEURS

Le travail est complet aux mines de Carvin, Ferlay, Marles, Neux, Bruay et Lens.

LA GRÈVE DES MINEURS

Le travail est complet aux mines de Carvin, Ferlay, Marles, Neux, Bruay et Lens.

LA GRÈVE DES MINEURS

Le travail est complet aux mines de Carvin, Ferlay, Marles, Neux, Bruay et Lens.

LA GRÈVE DES MINEURS

Le travail est complet aux mines de Carvin, Ferlay, Marles, Neux, Bruay et Lens.

BULLETIN MILITAIRE

Réunion du Conseil supérieur de la Défense Nationale Le Conseil supérieur de la défense nationale s'est réuni hier matin à l'Élysée...

Le rajoinnement des cadres

Le général Joffre, chef d'état-major général, d'accord avec le Conseil supérieur de la guerre...

Limites d'âge proposées par l'état-major général

Captaine... 51 ans au lieu de 53 ans. Chef de bataillon ou d'escadron... 55 - 56 -

On sait que la loi du 24 juillet 1873 n'a pas été créée dans l'armée de plus haut grade que celui de général de division.

L'état-major général propose néanmoins dans son projet sur le rajoinnement des cadres de l'armée...

Ainsi pour ces derniers, un général de division atteint par la limite d'âge (soixante-cinq ans) en janvier continuerait à exercer son commandement jusqu'au 31 décembre de la même année.

Les fonctionnaires de l'armée : contrôleurs, intendants, médecins militaires, officiers d'administration conserveraient les mêmes limites d'âge.

Pour arriver aux hautes situations de l'armée, un officier devra être chef de bataillon à 42 ans, lieutenant-colonel à 48, colonel à 51, général de brigade à 55, général de division à 58.

Les généraux de brigade, d'après le projet, pourront être nommés divisionnaires après deux ans de grade au lieu de trois.

L'état-major général estime qu'il suffirait de quatre années pour mettre intégralement à l'œuvre ce projet.

Les dépenses annuelles qui en résulteraient sont évaluées à environ 10 millions.

Régiments de réserve et de territoriaux dans les camps d'instruction

Accompagneront tout ou partie de leur période en 1914 dans les camps d'instruction.

Au camp de Suresne : 22 bataillons de 2e corps d'armée ; du 5 au 18 juin, les 201e, 208e, 345e (1er corps) ; du 15 septembre au 15 octobre, les autres régiments convoqués du 1er corps d'armée.

Au camp de Mailly : du 20 septembre au 15 octobre, les régiments de réserve du 20e corps.

Au camp de Chalons : du 6 au 21 juin, les 254e, 294e et 306e de réserve ; du 27 septembre au 15 octobre, les régiments et bataillons de réserve du 6e corps.

Au camp de Chambrand : du 24 mars au 9 avril, les 252e, 275e, 340e, 357e de réserve ; les 52e, 54e, 68e et 70e bataillons de chasseurs de réserve ; le 357e d'infanterie sera convoqué au camp et libéré sur place.

Au camp de la Vallonne : du 28 septembre au 14 octobre, les 222e, 230e, 299e (cinquante d'hommes) et 339e de réserve ; du 15 au 31 octobre, les 2e et 3e zouaves, les 51e, 53e et 62e (25 hommes) bataillons de chasseurs de réserve.

Au camp de Larzac : du 3 au 15 juin, les 322e (1er corps) ; du 2 au 10 octobre, le 91e territorial (Général) ; du 16 au 24 octobre, la 95e territoriale (Tulle).

Quelques-uns de ces régiments ou bataillons ci-dessus ne comporteront qu'un petit nombre de militaires des réserves convoqués. En outre, quelques modifications pourront survenir dans l'occupation des camps, telle qu'elle est prévue, surtout à l'automne.

INFORMATIONS

Mort du vice-amiral Krantz

Le vice-amiral Krantz, le digne des officiers généraux de la marine, vient de mourir dans sa propriété du quartier des Savonnières, près de Toulon, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

La Grève des Officiers Mécaniciens

La délégation envoyée à Paris par les officiers mécaniciens de la Compagnie des Messageries maritimes a été reçue hier matin par M. Ajam, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande.

Le goût des stupéfiants chez les animaux

La fâcheuse pratique des stupéfiants, tels que la morphine, la cocaïne et l'opium, ne s'est pas limitée à l'homme, elle a envahi le monde animal.

Le Congrès des Colonies Scolaires

Le congrès des colonies scolaires de vacances, réuni à Troyes, a clôturé ses travaux ; il a adopté les conclusions du rapport de M. Arpin, tendant à l'utilisation des bâtiments servant aux colonies de vacances qui existent dans la périphérie des villes pour les écoles en plein air.

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Si les mécaniciens refusent l'arbitrage, c'est, disent-ils, parce qu'ils prévoient que les arbitres, comme il est d'usage, chercheront à établir une cote mal taillée. Or pour la faible somme qu'il leur restera à obtenir...

Le « Waldeck-Rousseau » est renfloué

Le croiseur-entravé Waldeck-Rousseau a été renfloué, hier matin, à 7 heures.

La ville de Lorient privée de Lait

Depuis mercredi matin, les Lorientais sont privés de lait. Les syndicats laitiers de Ploërmel et de Keryado ayant décidé de porter à 20 centimes le prix du litre de lait...

La Commission de Panama

La Commission interministérielle qui est réunie au sous-secrétariat d'Etat de la marine marchande en vue d'envisager les conséquences économiques de l'ouverture du canal de Panama, a tenu sa seconde séance sous la présidence de M. Maurice Ajam.

L'Attentat de la ligne de Paris-Dieppe

Nous avons raconté hier l'arrestation d'Alexandre Février, brigadier poseur de la voie, auteur d'un grave acte de sabotage commis non loin de la gare d'Us, et qui eut pour résultat de découvrir sur la ligne un câble qui avait été débranché...

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Mon mari a fait un coup de folie à la fête de la ville. Un détail recueilli par l'inspecteur de police Roure tendrait à établir que Février n'aurait pas accompli seul le sabotage du signal.

Le « Waldeck-Rousseau » est renfloué

Le croiseur-entravé Waldeck-Rousseau a été renfloué, hier matin, à 7 heures.

La ville de Lorient privée de Lait

Depuis mercredi matin, les Lorientais sont privés de lait. Les syndicats laitiers de Ploërmel et de Keryado ayant décidé de porter à 20 centimes le prix du litre de lait...

La Commission de Panama

La Commission interministérielle qui est réunie au sous-secrétariat d'Etat de la marine marchande en vue d'envisager les conséquences économiques de l'ouverture du canal de Panama, a tenu sa seconde séance sous la présidence de M. Maurice Ajam.

L'Attentat de la ligne de Paris-Dieppe

Nous avons raconté hier l'arrestation d'Alexandre Février, brigadier poseur de la voie, auteur d'un grave acte de sabotage commis non loin de la gare d'Us, et qui eut pour résultat de découvrir sur la ligne un câble qui avait été débranché...

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

A la suite de certaines interdictions qui gênent les exposants en liquides à l'Exposition de Lyon, M. Georges Bureau s'est fait auprès du ministre du Commerce l'intermédiaire du Syndicat du commerce en gros vins et spiritueux du Havre. Voici la réponse qu'il a reçue :

Le Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux et l'Exposition de Lyon

65 cent. LE VOLUME dans les Librairies et Gares LES AMOURS DE FRANÇOIS I^{er} & DE LA JOCONDE ROMAN D'AVENTURES HISTORIQUES INÉDIT, PAR GEORGES SPITZMULLER

AUCUNE DOULEUR NE RÉSISTE Plus de Migraines, plus de Maux de tête, plus de Névralgies Vous qui Souffrez, N'hésitez pas : PRENEZ UN CACHET « KARL »

M^{me} SYLLIA dont la renommée s'étend de plus en plus, donne tous les renseignements sur les événements de la vie par les Cartes et les Lignes de la Main.

ASTHME BRONCHITE CATARRHE OPPRESSION EMPHYSEME Calmés instantanément et guéris par la LIQUEUR RÉBAUD

M^{me} HENRI Somnambule de naissance Célèbre par ses prédictions justes, sa probité et son grand talent

Entrepôt de Bouteilles et Dames-Jeannes Flaconnerie et Articles pour Pharmaciens Distillateurs et Droguistes SEVESSAND FRÈRES

ÉTERNELLE JEUNESSE par les PRODUITS de BEAUTÉ du Docteur CLARKSON M^{me} VAN MARSENILLE

Société Anonyme du Journal LE HAVRE - 419 - Boulevard de Strasbourg IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE

PROFITER DE SUITE Remontoirs Or pour Homme à cylindre et à ancre prix exceptionnels

ACHAT très cher de VIEUX DENTIERES de toutes sortes, même brisées

M^{me} ANDRÉANI Voyante Corse - Astrologie Dit les noms et dates - Lignes de la main - Tarots

EMPLOYÉ d'Administration désire emprunter 1,000 francs remboursables en 18 mensualités

INDICATEUR COMMERCIAL 92, Rue de Paris - Le Havre Olivier CHATTON, Directeur, diplômé

ÉPICERIE-LIQUIDES sur vole très important, portants, Maison seule, facilités d'installer

POMMES A CIDRE 130 Rastères environ à Solder PRIX MODÉRÉS

GRANDE MINOTERIE Rouen à Vendre, à Louer ou à exploiter en association avec propriétaire

CAFÉ-BAR, HOTEL, SALONS Salle de Banquet de 300 mètres. Matériel moderne et d'art, piano, Chambres, jardin d'hiver, etc.

LIQUIDATION JUDICIAIRE Par Jugement du Tribunal de commerce du Havre en date du 25 février 1914

En Vente au Bureau du Journal Feuilles de Déclarations de Versement POUR LES RETRAITES OUVRIÈRES

VENTES PUBLIQUES HOTEL DES VENTES Demain Samedi, à 11 heures, il sera vendu publiquement: Un Fort Camion

COMMISSAIRES-PRISEURS DU HAVRE Successeur H. FÉNOUX Vente publique aux enchères

Greffe de la Justice de Paix du 3^e Arrondissement du Havre A Savoir, rue Thiers, 35, le Lundi 2 Mars 1914

Etude de M^e Félix BOUTÉ, huissier au Havre, 36, rue Racine (Téléphone 16,45) VENTE JUDICIAIRE

AVIS DIVERS Les petites annonces AVIS DIVERS, maximum six lignes sont tarifées 2 fr. 50

Cession de Fonds (2^e Avis) Par acte s. s. p. du 8 courant M. Auguste CHEVALERIE

COMPTABLES Comptables auxiliaires, teneurs de livres, caissiers, hommes et dames, connaissant en outre la sténographie

ON DEMANDE BONS COURTIERES pour la vente par abonnement. Fixe et commissions.

200 fr. si savez écrire, 1 h. p. j., s'caution, s. matériel. PUBLICITE, 31, r. Faugueux, Paris. MAy (9096)

DENTIERES SOLIDES BIEN FAITS par M. MOTET, DENTISTE 52, rue de la Bourse, 17, rue Marie-Thérèse

POLICE PRIVÉE Recherches - Surveillance - Enquêtes - Gardiennage

SPÉCIALITÉ Traitement à forfait contre la chute des cheveux, repousse certaine de la chevelure avec la Lotion et la Pomme de Druides

PRÊT 4% à toute personne gênée. Aide pour s'établir. Crédit Général, 22, r. Piquette, Paris. LMaMeV (408)

MALADIES DE LA FEMME Un des devoirs les plus importants de la Mère de Famille, est de veiller avec soin à la BONNE FORMATION de la Jeune Fille

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY de composition exclusivement végétale, elle réussit à maintenir en bonne harmonie, les Nerfs, l'estomac et le Sang.

CYCLISTES ! La Maison R. MOREL 70, Rue d'Étretat Met à votre disposition les NOUVEAUX CATALOGUES 1914 des Marques

Automoto - ARMOR - SAINT-GEORGES & NEW-HUDSON Remise et Envoi Franco sur Demande FACILITÉS DE PAIEMENTS - FOURNISSEUR DE "L'UNION ÉCONOMIQUE"

CIDRES Petit Cidre « Verger de l'Abbaye » 0 fr. 15 le litre Cidre de Choix « Clos Margot » 0 fr. 25 » Grand Cidre de Normandie « Pommerai du Doyen » 0 fr. 50 la bout.

Hôtel de Famille - Restaurant 30, rue Biquemare (Télep. 18-62) Maison sérieuse recommandée aux familles.

ON DEMANDE un Jeune Homme de 15 à 18 ans, pour faire les courses. S'adresser au bureau du journal. (4337)

MONSIEUR sérieux, ayant de bonnes références, demande à faire des Encaissements pendant trois jours par semaine. Prendre l'adresse au bureau du journal. 26.27 (40702)

MONSIEUR marié, établi, toutes ses journées libres, demande à être placé dans un magasin ou bureau pour recettes ou courses. Bonnes références. - Écrire initiales P. C. au bureau du journal. (43322)

ON DEMANDE CHAMBRE et CUISINE meublées A LOUER pour le mois de mars. Écrire prix à R. S. 302, bureau du journal. (4314)

ON DEMANDE A LOUER Jardin avec vue désire 2 Pensionnaires. Renseignements, journal Y. Z. 212. (43102)

A LOUER Chambre Meublée confortable, deux fenêtres au midi, entrée particulière pour personne seule et tranquille. Prix modeste pour séjour prolongé. - Prendre l'adresse au bureau du journal. (43372)

DAME VEUVÉ habitant à Yerville (centre), désire 2 Pensionnaires à la table, Français ou étrangers. - Cuisine bourgeoise. - Prendre l'adresse au bureau du journal. (43322)

MACHINE A COUDRE de marque, ayant très peu servi, à vendre, pour cause de santé. S'adresser chez M^e Lemaître, 18, rue Gustave-Gazavan (en face l'église Saint-Joseph). (43372)

MACHINE à écrire et accessoires, état neuf. A VENDRE. Pressé. Écrire au bureau du journal, aux initiales X. X. (43312)

BICYCLETTE OCCASION PEUGEOT de route, route libre et frein en très bon état. - S'adresser chez M. VIGOR, 63, rue Thiers. (43462)

A VENDRE une PONETTE 6 ans, avec Voiture et habits de luxe. Un Petit Camion pour poney. S'adresser au bureau du journal. 27 1^{er} (4310)

POMMES A CIDRE 130 Rastères environ à Solder PRIX MODÉRÉS Bureau 14, quai des Casernes. (3078)

OCCASIONS A VENDRE BOA EN PLUMES D'AUTRUCHE Costumes tailleur et Corsages Visible de 1 h. à 3 h., tous les jours. Prendre l'adresse au bureau du journal. (43202)

VIEUX JOURNAUX A VENDRE aux 100 kilos S'adresser au bureau du journal.

Imprimerie du Journal LE HAVRE LETTRES DE DÉCÈS en une heure POUR TOUS LES CULTES

Biens à Louer A LOUER Magasin avec Ecurie rue Lemaître, n° 19, Jouissance immédiate. S'adresser à l'étude de M^e HARTMAN, notaire, 5, place Carnot, Le Havre. 27.28.1.2 (4334)

ON DEMANDE tous les jours des cuisinières, des bonnes à tout faire de 17 à 18 ans, des femmes de chambre, etc. etc. Nombreuses places à prendre de suite : pour le Havre et environs, Sainte-Adresse, Paris, Londres. S'adresser à L'Impartial 11, RUE DU HAVRE Ste-Adresse - Téléph. 16 Tramways Rond-Point-Sainte-Adresse On ne place pas en café ou hôtel (43442)

LOUVRE DENTAIRE, autrefois, 74, rue d'Étretat, actuellement, 19, rue d'Étretat, HAVRE en face la Brasserie Pailletin Docteur WILHELM, dentiste de l'École de Médecine de Paris. - Dentiers livrables le jour même. Réparation en 3 h. Soins des dents, obturations et extractions. Tous les jours, de 9 h. à 11 h. 1/2 et de 1 h. à 5 h. Les autres heures rendez-vous Dimanches et fêtes, le matin de 9 h. à 11 h. 1/2. - Fournisseur de l'Union Économique. - Meilleur marché que partout ailleurs. Le 1^{er} Juin 1914, le Louvre Dentaire sera transféré : 31, rue de Metz. MAyD.1924

AVIS ET ADRESSE A RETENIR M^{me} FRANCIA Cartomancienne 1, place des Halles-Centrales, 1 Reçoit toute l'année de 8 h. du matin à 8 h. du soir. TRAVAIL SÉRIEUX. Consultez et Appréciez Consultations aussi par correspondance. 271 2.3m (4313)

ON DEMANDE CHAMBRE et CUISINE meublées A LOUER pour le mois de mars. Écrire prix à R. S. 302, bureau du journal. (4314)

ON DEMANDE A LOUER Jardin avec vue désire 2 Pensionnaires. Renseignements, journal Y. Z. 212. (43102)

A LOUER Chambre Meublée confortable, deux fenêtres au midi, entrée particulière pour personne seule et tranquille. Prix modeste pour séjour prolongé. - Prendre l'adresse au bureau du journal. (43372)

DAME VEUVÉ habitant à Yerville (centre), désire 2 Pensionnaires à la table, Français ou étrangers. - Cuisine bourgeoise. - Prendre l'adresse au bureau du journal. (43322)

MACHINE A COUDRE de marque, ayant très peu servi, à vendre, pour cause de santé. S'adresser chez M^e Lemaître, 18, rue Gustave-Gazavan (en face l'église Saint-Joseph). (43372)

MACHINE à écrire et accessoires, état neuf. A VENDRE. Pressé. Écrire au bureau du journal, aux initiales X. X. (43312)

BICYCLETTE OCCASION PEUGEOT de route, route libre et frein en très bon état. - S'adresser chez M. VIGOR, 63, rue Thiers. (43462)

A VENDRE une PONETTE 6 ans, avec Voiture et habits de luxe. Un Petit Camion pour poney. S'adresser au bureau du journal. 27 1^{er} (4310)

POMMES A CIDRE 130 Rastères environ à Solder PRIX MODÉRÉS Bureau 14, quai des Casernes. (3078)

OCCASIONS A VENDRE BOA EN PLUMES D'AUTRUCHE Costumes tailleur et Corsages Visible de 1 h. à 3 h., tous les jours. Prendre l'adresse au bureau du journal. (43202)

VIEUX JOURNAUX A VENDRE aux 100 kilos S'adresser au bureau du journal.

Imprimerie du Journal LE HAVRE LETTRES DE DÉCÈS en une heure POUR TOUS LES CULTES

LIQUIDATION JUDICIAIRE Par Jugement du Tribunal de commerce du Havre en date du 25 février 1914

ON DEMANDE tous les jours des cuisinières, des bonnes à tout faire de 17 à 18 ans, des femmes de chambre, etc. etc. Nombreuses places à prendre de suite : pour le Havre et environs, Sainte-Adresse, Paris, Londres. S'adresser à L'Impartial 11, RUE DU HAVRE Ste-Adresse - Téléph. 16 Tramways Rond-Point-Sainte-Adresse On ne place pas en café ou hôtel (43442)

ON DEMANDE CHAMBRE et CUISINE meublées A LOUER pour le mois de mars. Écrire prix à R. S. 302, bureau du journal. (4314)

ON DEMANDE A LOUER Jardin avec vue désire 2 Pensionnaires. Renseignements, journal Y. Z. 212. (43102)

A LOUER Chambre Meublée confortable, deux fenêtres au midi, entrée particulière pour personne seule et tranquille. Prix modeste pour séjour prolongé. - Prendre l'adresse au bureau du journal. (43372)

DAME VEUVÉ habitant à Yerville (centre), désire 2 Pensionnaires à la table, Français ou étrangers. - Cuisine bourgeoise. - Prendre l'adresse au bureau du journal. (43322)

MACHINE A COUDRE de marque, ayant très peu servi, à vendre, pour cause de santé. S'adresser chez M^e Lemaître, 18, rue Gustave-Gazavan (en face l'église Saint-Joseph). (43372)

MACHINE à écrire et accessoires, état neuf. A VENDRE. Pressé. Écrire au bureau du journal, aux initiales X. X. (43312)

BICYCLETTE OCCASION PEUGEOT de route, route libre et frein en très bon état. - S'adresser chez M. VIGOR, 63, rue Thiers. (43462)

A VENDRE une PONETTE 6 ans, avec Voiture et habits de luxe. Un Petit Camion pour poney. S'adresser au bureau du journal. 27 1^{er} (4310)

POMMES A CIDRE 130 Rastères environ à Solder PRIX MODÉRÉS Bureau 14, quai des Casernes. (3078)

OCCASIONS A VENDRE BOA EN PLUMES D'AUTRUCHE Costumes tailleur et Corsages Visible de 1 h. à 3 h., tous les jours. Prendre l'adresse au bureau du journal. (43202)

VIEUX JOURNAUX A VENDRE aux 100 kilos S'adresser au bureau du journal.

Imprimerie du Journal LE HAVRE LETTRES DE DÉCÈS en une heure POUR TOUS LES CULTES

BULLETIN des HALLES Table with columns: COMMUNES, DATES, BLÉS (Sacs, Prix, Baisse, Hausse), PAIN (Taux effectifs), SEIGLE (Prix), ORGE (Prix), AVOINE (Prix), BEURRE (Cents), ŒUFS (Cents)